

REGLEMENT DU PRIX HEMINGWAY

PRESENTATION DU PRIX HEMINGWAY

Créé en 2004 par l'association *Les Avocats du Diable* sur une idée de Marion Mazauric et Simon Casas, le Prix Hemingway récompense chaque année une nouvelle inédite sur le thème de la tauromachie, son univers ou sa culture, d'un écrivain français ou étranger ayant déjà publié (quel que soit le support). Le Prix Hemingway n'est pas un prix d'afficionado. Il n'est pas demandé aux participants d'être pour ou contre la tauromachie, mais de faire œuvre de littérature à partir de cet univers, pris au sens le plus large.

MODALITES DE PARTICIPATION

Les textes ne doivent pas idéalement excéder 15 feuillets de 1 500 signes chacun.

Ils sont lus par le jury en français, espagnol ou anglais. À charge pour l'auteur écrivant dans une autre langue de faire traduire et présenter sa nouvelle dans l'une de ces trois langues.

RECEPTION DES TEXTES ET DOSSIER DE CANDIDATURE

La date limite de réception des nouvelles pour l'année 2011 est fixée au 15 mars.

Le dossier de candidature se compose des documents suivants :

- texte de la nouvelle (format Word)
- biographie et bibliographie (format Word)
- photo de l'auteur (format jpeg)

L'ensemble de ces documents doit être envoyé par mail ET par courrier postal à :

Les Avocats du Diable

Prix Hemingway

La Laune

30600 Vauvert - France

residence@audiable.com

DOTATION DU PRIX HEMINGWAY

L'auteur de la nouvelle lauréate est gratifié d'une somme de quatre mille euros (4 000 €) et d'un abonnement aux arènes de Nîmes pour la temporada suivant l'année de remise du Prix, offerts par *Simon Casas Production*, partenaire du Prix Hemingway.

PUBLICATION D'UN RECUEIL

Un recueil composé de la nouvelle lauréate et des meilleures nouvelles de l'année précédente est publié chaque année par les éditions *Au diable vauvert*, partenaires du Prix Hemingway. Ce recueil paraîtra en 2011 lors de la feria des Vendanges à Nîmes. Les écrivains concourant accordent de fait à l'éditeur par leur participation l'autorisation de publication de leur nouvelle dans ce recueil. Cette publication est formalisée par un contrat et donne lieu au versement de droits d'auteur forfaitaire.

ANIMATIONS LITTERAIRES

À l'occasion de la sortie du recueil et de la remise du Prix Hemingway, des animations, lectures publiques et rencontres littéraires sont organisées dans toute la région par *Les Avocats du Diable* tout au long de l'année. Les auteurs finalistes et le lauréat de l'année précédente sont invités à y présenter leur texte. Les écrivains en compétition et en particulier le lauréat, autorisent *Les Avocats du Diable* à utiliser leurs noms, prénoms, images, titres et extraits de leurs ouvrages, dans tous supports de communication interne et externe (sites Internet, publications, newsletters, articles de presse, émissions radio ou TV, communiqués etc.) et lors de ces animations littéraires.

RESIDENCE D'ECRITURE

Les Avocats du Diable réservent prioritairement chaque année, du 15 juin au 15 septembre, la résidence d'auteurs qu'elle gère à La Laune (commune de Vauvert, Gard), aux écrivains participant qui désireraient y séjourner pour se documenter, découvrir ou s'initier à la culture taurine en région. Les candidatures pour ces résidences d'écriture, sur des périodes de deux à quatre semaines, doivent parvenir au siège de l'association par poste ou mail, chaque année avant le 15 novembre pour une résidence au cours de l'été suivant.

COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de 9 membres et peut être renouvelé chaque année, au maximum par tiers. L'écrivain lauréat du Prix Hemingway est membre du jury pour l'année suivante.

Le jury 2011 est composé de : Laure Adler, présidente, entourée de Michel Cardoze, Carole Chrétiennot, Marianne Lamour, Pierre Leroy, Marion Mazauric, Jean Nouvel, Eddie Pons, Jean-Paul Didierlaurent (lauréat 2010), Simon Casas, parrain fondateur.

SELECTION DES ŒUVRES ET ORGANISATION DU VOTE

Les nouvelles sont lues par le jury de façon anonyme.

Les membres du jury se réunissent pour délibérer lors de la feria de Pentecôte à Nîmes et désigner la nouvelle lauréate.

DEPOT DU REGLEMENT DU PRIX HEMINGWAY

Le règlement du Prix Hemingway est déposé auprès de la SCP Stéphane Belin et Jérôme Laurent, huissiers de justice - Arche Botti A – 116, allée Norbert Wiener – 30035 NIMES CEDEX 1.

Ce règlement est également disponible sur simple demande auprès de l'association *Les Avocats du Diable*.

LES AVOCATS DU DIABLE

Résidence d'écriture -- Animations en Région -- Prix Hemingway

La Laune

30600 Vauvert

France

Tel. : (+33) 4 66 73 16 52

Fax : (+33) 4 66 73 16 57

residence@audible.com

Contacts :

Jacques-Olivier Liby, vice-président chargé du Prix Hemingway - Tel. (+33) 6 13 61 38 11

Annick Mallardeau, chargée de mission - Tel. : (+33) 6 62 09 49 56